

Lansdowne Prize for Poetry/Prix Lansdowne de poésie

Language: English/Français

Criteria: The Lansdowne Prize for Poetry/Prix Lansdowne de poésie is an annual award presented to the Manitoba writer whose full length adult book of poetry in either French or English is judged the best written.

Prize: The author will receive a cash prize of \$1000.

Sponsor: provided by the Manitoba Poetry Endowment through the Winnipeg Foundation.

Eligibility:

Entries must be full-length collections of more than 48 pages.

Submitted books must have been published between January 1 and December 31, 2016 and written in English or French.

Eligible authors will have been a resident in Manitoba for one of the past two years, as well as a resident in Manitoba for 3 of the last 5 years.

Prize may be awarded posthumously to an author who has met the publication and residency requirements but who has died within the award period.

Please note that books written by more than one author are eligible as long as all authors meet the residency criteria.

Not eligible:

Young adult and children's books
Re-prints
Chapbooks
Anthologies

Publishers are encouraged to send four copies of any eligible books to the MANITOBA WRITERS' GUILD on or before December 1, 2016. Submission forms and a \$25 entry fee must accompany the books. Cheque should be made out to Manitoba Writers' Guild.

For further submission information and an entry form, please click on submissions and deadlines tab above.

Lansdowne Prize for Poetry / Prix Lansdowne de poésie

Langues : français et anglais

Critères : Le Prix Lansdowne de poésie / Lansdowne Prize for Poetry est un prix littéraire annuel remis à une écrivaine manitobaine ou un écrivain manitobain dont le recueil de poésie pour adultes publié en français ou en anglais est jugé le mieux écrit.

Prix : L'auteure ou l'auteur reçoit un prix monétaire de 1 000 \$.

Commanditaire : Le fonds Manitoba Poetry Endowment géré par la Winnipeg Foundation.

Critères d'admissibilité :

La soumission doit être un recueil de poésie de plus de 48 pages.

Le recueil doit avoir été publié entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016 et écrit en français ou en anglais.

Pour être admissible, l'auteure ou l'auteur doit être une résidente ou un résident du Manitoba pendant un an durant les deux dernières années et avoir été résidente ou résident du Manitoba pendant trois des cinq dernières années.

Le prix peut être remis de façon posthume à une auteure ou un auteur qui répond aux critères de publication et de résidence mais qui serait décédé durant la période de deux ans.

Veillez prendre note que les ouvrages écrits par plus d'une personne sont admissibles si tous les auteurs et toutes les auteures rencontrent les critères de résidence.

Ouvrages non admissibles :

- Les livres jeunesse et les albums pour enfants
- Les réimpressions
- Les livres de colportage
- Les anthologies

Les maisons d'édition sont invitées à faire parvenir quatre exemplaires de chaque livre soumis à MANITOBA WRITERS' GUILD d'ici le 1^{er} décembre, 2016. Le formulaire d'inscription et un chèque de 25 \$ pour défrayer les frais d'inscription doivent accompagner chaque titre. Veuillez libeller le chèque à l'ordre de la Manitoba Writers' Guild.

Pour de plus amples renseignements et pour télécharger un formulaire d'inscription, veuillez cliquer sur l'onglet Soumissions et dates d'échéance ci-dessus.